



Le BAFA

Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

Le BAFA, c'est quoi ?

- # Une formation courte et pratique en 3 étapes, accessible dès 17 ans,
- # Un brevet délivré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), qui permet d'encadrer des enfants et des jeunes pendant leurs vacances, en séjours, en accueils de loisirs et temps périscolaires.
- # Une porte d'entrée vers les carrières de l'animation ;
- # Une expérience professionnelle valorisante
- # Un titre reconnu dans beaucoup de professions et une formation utile toute la vie !

Etre animateur...

L'animateur encadre et anime des activités sportives, culturelles, artistiques avec les enfants et les adolescents.

Il est également responsable de la sécurité de son groupe de jeunes. Il assure également les relations et la communication entre les enfants, les parents, les organisateurs, le directeur... Il participe également à l'écriture et la mise en œuvre du projet pédagogique et à son suivi.

Cette diversité de tâches permet de construire une expérience personnelle et professionnelle enrichissante et valorisante. Pour être animateur, il faut donc aimer la vie en collectivité et le travail en équipe, ne pas craindre de prendre des responsabilités et surtout s'intéresser aux enfants.

Le cycle de formation

La formation générale : 8 jours

De manière théorique et pratique tu apprends l'essentiel de ce qui est utile pour mieux :

- # **connaître les publics : enfants, adolescents en vacances,**
- # **préparer et animer des jeux, des chants, des activités,**
- # **travailler en équipe, s'immerger dans la vie d'un groupe.**

Inscription / Réservation

Le dossier d'inscription sont :

- à télécharger sur le site web de la CCPU : www.ccpaysduzes.fr
ou
- à demander au service petite enfance / enfance / jeunesse de la CCPU par mail dpeej@ccpaysduzes.fr ou par téléphone au 04 66 03 09 00.

**IL EST AUSSI INDISPENSABLE DE S'INSCRIRE SUR LE SITE DE LA DDCS :
<http://www.jeunes.gouv.fr/formations-et-metiers-de-l/bafa-bafd/article/le-bafa>**

Dossier à compléter et à retourner **avant le 27 janvier 2020**

À l'adresse suivante par courrier ou remis en mains propres à l'accueil de la CCPU, cachet de poste ou tampon daté de réception faisant foi :

**Direction Petite Enfance - Enfance – Jeunesse Communauté de Communes Pays D'Uzès
9 Avenue du 8 mai 1945 30700 UZES**

- Les sessions Bafa sont ouvertes à tous ; priorité sera donnée aux habitants de la Communauté de Communes Pays d'Uzès.
- L'inscription est considérée comme définitive lorsque :
 - le dossier d'inscription est complet et validé par la direction du service petite enfance- enfance-jeunesse après les dates limites d'inscription (cf. ci-dessus)
- le règlement intégral du stage est effectué dans les délais impartis.
- Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets et dans la limite des places disponibles.
- La CCPU peut participer financièrement au stage selon les conditions (cf. Tarifs)

Le partenaire

Après consultation de d'organismes habilités à la formation, il semble intéressant pour les jeunes et pour la CCPU de conventionner avec Léo LAGRANGE, en partenariat avec l'Association PEP'S.

En effet, cette dernière située à Bagnols sur Cèze œuvre pour la formation professionnelle dans le champ de l'animation sociale et culturelle depuis quelques années, elle a un taux de réussite intéressant. Elle travaille avec la Région sur les BPJEPS, le Centre Social de St Quentin la Poterie et les agglomérations de Bagnols et Alès.

Le stage

Il aura lieu du **samedi 8 au 15 février** à la Communauté de Communes Pays d'Uzès.

Les horaires seront de 10h à 18h le premier jour puis de 9h à 18h ; avec une à deux soirées type veillées.

Il y aura une vingtaine de stagiaires selon les demandes dont 8 pourront être en partie soutenues financièrement par la CCPU.

Documents à fournir pour l'inscription

- Fiche de renseignements dûment remplie
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Justificatif de domicile
- Photocopie de la carte d'identité
- Règlement du stage (333€)
- Document aide à la formation de la CAF

Tarifs

Tarif du stage en externat : 333€ (déjeuner tiré du sac)

La communauté de communes participe financièrement aux stages BAFA théorique et approfondissement qu'elle propose, pour les jeunes résidant sur le territoire intercommunal à la hauteur de 8 places pour 2020. La participation est de 100€ pour la partie théorique quelles que soient les ressources.

(Pour les jeunes résidant hors du territoire de la CCPU, le plein tarif s'applique.)

A SAVOIR : pour les allocataires CAF, une aide individuelle peut être octroyée selon les ressources. (Voir En savoir plus)

De plus certains employeurs peuvent soutenir les enfants de leur salarié et proposer aussi une bourse dans le cadre de leur comité d'entreprise.

Modalités de paiement des stages

- par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC,
- en espèces (faire l'appoint),

Le règlement s'effectue en 2 fois selon les modalités suivantes :

- une partie correspondant à la somme totale du stagiaire encaissé à réception du dossier complet. (Possibilité de régler cette partie en deux fois : une encaissée à réception du dossier, l'autre aux premiers jours du stage)
- une autre partie correspondant à la participation de la CCPU (100€), sous forme de caution qui vous sera restitué en fin de stage si les conditions sont respectées.

Annulation

- **Par la Communauté de communes :**

La CCPU se réserve le droit d'annuler toute réservation pour des raisons techniques. Dans ce cas, les sommes versées seront intégralement remboursées aux familles.

- **Par la famille :**

Toute annulation doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, le cachet de poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation.

L'annulation d'une inscription du fait du participant entrainera une retenue selon les conditions suivantes : 50% du montant retenu entre 10 et 7 jours avant le début du stage et 100% 6 jours avant.

Assurance

La CCPU souscrit une assurance responsabilité civile et de dommages aux biens auprès de la SMACL. Cependant les parents sont tenus d'être couverts par une assurance responsabilité civile et individuelle pour les activités extrascolaires de leur enfant.

Pré requis

Conditions d'admission à la formation et modalités de sélection des stagiaires pour la prise en charge financière :

- Avoir 17 ans révolus la veille du premier jour de formation et moins de 25 ans,

- Compléter assidument le dossier d'inscription
- Être résident sur le territoire de la Communauté de communes Pays d'Uzès pour bénéficier de la prise en charge

Les étapes :

- Déposer un dossier de candidature au plus tard le 27 janvier 2020 comprenant :
 - ✓ Fiche d'inscription
 - ✓ Photocopie de la carte d'identité
 - ✓ Autorisation parentale pour les mineurs
 - ✓ Attestation de domicile, pour les candidats qui sollicitent la prise en charge financière de la Communauté de communes
- Si le dossier de candidature est retenu, le futur stagiaire recevra de la part de la CCPU une lettre de confirmation pour sa participation à la formation par courrier et par mail.
- Si la prise en charge financière de la Communauté de communes est confirmée, le futur stagiaire recevra une lettre de confirmation de la Communauté de communes ainsi qu'une convention, fixant les obligations de chaque partie, à retourner signée.
- Ouvert aux non-résidents dans la limite des places disponibles.

En savoir plus

<http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd/>

<http://www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr/Region.aspx?MJSReg=31>

<http://www.caf.fr/allocataires/caf-du-gard/offre-de-service/enfance-et-jeunesse>

<https://www.d.caf.fr/wps/portal/caffr/aidesetservices/lesservicesenligne/faireunedemandedeprestation#/autres>